

Société émet le vœu à transmettre à la Direction des Beaux-Arts, à Paris :

1° *Qu'il soit attribué les subventions nécessaires à la conservation de l'abbaye Saint-Pierre (XV^e siècle) et de l'abbaye Saint-Nicolas-de-Courson (début de la Renaissance), toutes deux déjà classées, — ainsi qu'aux ruines de Champ-lieu ;*

2° *Que soient classés monuments historiques la petite chapelle Saint-Corneille et les vestiges d'habitations et du camp romain du Mont-Berny.*

Le Président rappelle, à cette occasion, qu'au cours de l'année dernière et au début de cette année, la Commission des monuments historiques a proposé et obtenu le classement d'un grand nombre d'églises et de quelques monuments dans les régions dévastées de l'Oise.

L'arrondissement de Compiègne, entre autre, y est représenté par 21 localités et notamment : Chevrières, Choisy-au-Bac, Pierrefonds, Venette, Villers-sur-Coudun.

M. Cauchemé ayant posé la question de savoir si la Société Historique resterait indifférente à la souscription ouverte par la Ville de Compiègne pour un monument aux morts de la grande guerre, le Président propose de verser au Comité d'organisation la somme de 200 francs, qui est aussitôt adoptée.

* *

En l'absence de M. Guynemer, qui était inscrit à l'ordre du jour, M. le chanoine Pihan, dont la biographie annoncée du chanoine Morel n'est pas tout à fait à point, nous donne une première série d'extraits d'un ouvrage manuscrit de 300 pages prêt à être imprimé,

qui a été trouvé dans ses nombreux papiers : *L'Histoire de la Paroisse de Chevrières*. Le nom même de la localité s'explique par une étymologie incertaine : *Caprariae* ou *Canaveriae* : pays des chèvres ou pays du chanvre. Dès le VIII^e siècle, on trouve des documents se rapportant à ce village qui dépend d'abord du château de Verberie, puis du grand abbé de Saint-Denis et du chapitre Saint-Pierre de Beauvais. Le XII^e siècle voit successivement le seigneur *Radulphus de Civerariis* revendiquer ses droits sur la mairie et le roi Philippe-Auguste octroyer en 1182 une charte à la commune. Jusqu'en l'année 1216, la terre de Chevrières appartient à trois propriétaires différents : le roi, l'abbé de Saint-Denis, et les anciens chevaliers-seigneurs.

Avec le chapitre II, nous abordons l'histoire des Sires de Chevrières : sires d'Estrées qui y ont certains droits, sires de Francières, maison de Brouilly au temps de la Ligue, enfin les de Lamothe-Houdancourt.

Toute la vie locale est retracée dans cet ouvrage posthumè : le système d'impôts, les grandes misères du début du XV^e siècle à cause de la guerre et de l'abandon de la culture, description de l'église, histoire des clercs maîtres d'école, la bienfaisance, la justice, l'agriculture, l'industrie, jusqu'avant et pendant la Révolution. Des notes, enfin, sont consacrées aux Lieux dits et à diverses autres communes de l'Oise.

Nous avons reçu 4 volumes du *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts* du Département de Seine-et-Oise, Tomes XXV à XXVIII (années 1915, 1916, 1918, 1919), qui contiennent notamment des études sur : Le portail royal d'Etampes (par Eug. Lefèvre), les polissoirs du musée de Mantes (par Bossavy), la Conservation des monuments historiques et la